



LE 17 JANVIER 2011

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au Centre communautaire de Beupré, 3 rue de Fatima Est, lundi, le 17 janvier 2011 à 20 h, à laquelle sont présents:

M. Jean-François Duclos, conseiller
M. Éric Desaulniers, conseiller
M. Pierre Carignan, conseiller
M. Serge Simard, conseiller
Mme Lise Pelletier, conseillère
M. Pierre Renaud, conseiller

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Michel Paré, maire.

Également présents : Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général et trésorier

5123-170111 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

RAPPORT

C.C.U.

- . Rapport des permis décembre 2010
- . Rapport annuel des permis émis pour l'année 2010

- . Rapport budgétaire novembre 2010

5124-170111 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 DÉCEMBRE 2010**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la Greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2010.

5125-170111 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 DÉCEMBRE 2010**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la Greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2010.

5126-170111 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 DÉCEMBRE 2010**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la Greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2010.

5127-170111 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 JANVIER 2011**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la Greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 janvier 2011.

5128-170111 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

Numéros 1002022 à 1002142	792 917,42 \$
Numéros 1002143 à 1002185	173 623,63 \$

5129-170111 **LES SERVICES DE MAIN-D'ŒUVRE L'APPUI**

Attendu la demande d'exemption de taxes déposée par Les Services de Main-d'œuvre L'Appui inc. auprès de la Commission municipale;

Attendu que la Ville de Beauré entend se prévaloir des dispositions prévues à la Loi sur la fiscalité municipale afin d'obtenir une compensation de taxe de 50%;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement :

- a) Que la Ville de Beauré ne s'objectera pas à la demande d'exemption de taxes;
- b) Que la Ville de Beauré décide de se prévaloir des dispositions prévues à la Loi sur la fiscalité municipale afin d'obtenir une compensation de taxe de 50%.

5130-170111 **CHAMBRE DE COMMERCE DE QUÉBEC – ADHÉSION**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement de renouveler l'adhésion à la Chambre de commerce de Québec au coût de 259,61 \$ incluant les taxes et de déléguer les personnes suivantes :

M. Michel Paré
M. Pierre Renaud
M. Pierre Carignan
M. Éric Desaulniers
M. Roch Lemieux

5131-170111 **HÉMA QUÉBEC – COLLECTE DE SANG**

Demande de gratuité salle du Centre communautaire le 20 avril 2011

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Jean-François Duclos et résolu unanimement de prêter gratuitement la grande salle du Centre communautaire à Héma-Québec pour la tenue d'une collecte de sang le 20 avril 2010.

5132-170111 **DÉCORATIONS DE NOËL - FADOQ**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de verser à la FADOQ la somme de 150,00 \$ pour l'achat de décorations de Noël pour la grande salle du Centre communautaire.

5133-170111 **ÉQUIPES DE CHEERLEADING DE L'ÉCOLE SECONDAIRE MONT STE-ANNE**

Attendu qu'il existe 2 équipes de cheerleading à l'École secondaire du Mont Ste-Anne;

Attendu qu'elles participeront aux Championnats nationaux qui auront lieu à Niagara Falls du 13 au 15 mai 2011;

En conséquence, Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Jean-François Duclos et résolu unanimement de verser la somme de 500,00 \$ aux équipes de cheerleading de l'École secondaire Mont Sainte-Anne comprenant 15 jeunes de Beupré pour la tenue des championnats nationaux de Niagara Falls qui se tiendront du 13 au 15 mai 2011.

5134-170111 **HYDRO-QUÉBEC – BRUIT POSTE BEAUPRÉ**

Attendu la plainte de bruit concernant le poste de transformation électrique du 500, boul. Bélanger ouest, à Beupré;

Attendu qu'Hydro-Québec reconnaît que le bruit généré par ses équipements peut parfois représenter un irritant;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Jean-François Duclos et résolu unanimement de demander à Hydro-Québec d'apporter les correctifs nécessaires afin de diminuer le bruit.

5135-170111 **DEMANDE DE M. DANIEL DUFOUR**

Attendu qu'une note de service a été adressée à tous les employés le 25 mai 2010 par le directeur général informant ces derniers qu'ils doivent justifier leur absence à l'employeur;

Attendu la plainte formulée par M. Dufour le 13 juillet 2010 à la CSST quant à la prétention de la prise forcée de congés de maladie et de vacances durant une absence CSST et lors de visites chez le médecin;

Attendu que M. Dufour n'a pas respecté la note de services du 25 mai 2010 en avisant pas son employeur de son absence au travail;

Attendu qu'il fut démontré dans le rapport du conciliateur-décideur de la CSST que ces absences ne sont pas dues à des traitements ou des visites médicales;

Attendu que M. Dufour demande quand même le remboursement de 50% de ses journées de maladies ou de vacances prises durant son assignation temporaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement de refuser la demande de remboursement de 50% des journées de maladies ou de vacances prises dans la banque de congés de M. Dufour pendant sa période d'assignation temporaire.

5136-170111 **UNIVERSITÉ LAVAL – ÉTUDE EAUX SOUTERRAINES**

CONSIDÉRANT QUE le 4 septembre 2008, la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) a annoncé un investissement de 7,5 millions \$ dans un nouveau programme visant à dresser un portrait de la ressource en eaux souterraines;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise aussi à développer des partenariats entre les acteurs de l'eau et les gestionnaires du territoire afin de favoriser une saine gestion de la ressource;

CONSIDÉRANT QUE la région désire s'inscrire au programme du MDDEP et, afin de respecter l'une des conditions d'adhésion, le projet sera réalisé par l'Université Laval sous l'égide du comité des partenaires;

CONSIDÉRANT QU'une source importante de données utiles au projet est constituée par les résultats et les rapports déposés par les municipalités auprès de Ministères et d'organismes gouvernementaux;

CONSIDÉRANT QUE ces Ministères et organismes pourront rendre disponibles lesdits documents mais qu'ils ont préalablement besoin de l'autorisation en ce sens de la part des municipalités concernées dont la municipalité de Beauré;

CONSIDÉRANT QUE ces données seront incorporées dans une base de données à références spatiales permettant de tracer des cartes thématiques sur les aquifères et les eaux souterraines;

CONSIDÉRANT QUE cette base de données sera mise à la disposition des partenaires du projet et du MDDEP;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Beaulieu et les consultants ayant été mandatés par cette dernière donnent à l'Université Laval et à ses partenaires accès à l'ensemble des documents pertinents pour des fins de cartographie hydrogéologique, qui ont été déposés par notre municipalité auprès de Ministères et organismes gouvernementaux;

QUE ces informations feront partie des archives créées pour le projet et qu'elles pourront être intégrées aux bases de données, aux documents cartographiques, aux rapports, communications et publications scientifiques qui en résulteront. Que ces documents feront l'objet d'une licence d'utilisation de l'Université Laval auprès du MDDEP. Il est entendu que l'Université Laval et ses partenaires s'engagent à ne faire aucune utilisation commerciale de ces informations.

5137-170111 **MANDAT À VIGNOLA**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'entériner le mandat de la firme « Vignola » au montant de 3 010,00 \$ plus les taxes applicables afin de coordonner une opération de presse. Les coûts seront défrayés en part égale entre le CLD de la Côte-de-Beaulieu et la Ville. La part de la Ville représente 1 505,00 \$ plus les taxes.

5138-170111 **MANDAT À DUFRESNE HÉBERT COMEAU (POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE)**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de mandater la firme « Dufresne, Hébert, Comeau afin de rédiger une politique de développement économique, le tout suivant l'offre de services du 14 janvier 2011 pour un montant maximal de 6 500,00 \$ plus les taxes applicables.

5139-170111 **ADJUDICATION DE LA SOUMISSION POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS DE VÉRIFICATION COMPTABLE EXTERNE POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2010-2011 ET 2012**

Attendu la résolution #5069-061210 adoptée le 6 décembre 2010 acceptant les documents d'appel d'offres ainsi que la grille de pondération et d'évaluation et autorisant la greffière à procéder à l'appel d'offres;

Attendu que le comité de sélection a procédé à l'étude de quatre (4) soumissions :

Raymond Chabot Grant Thornton
Gariépy, Gravel, Larouche, Blouin
Deloitte
Mallette

Attendu que deux (2) soumissionnaires ont franchi l'étape d'ouverture de prix;

Attendu que la firme « Deloitte » a obtenu le meilleur pointage suite à l'application de la formule prévue au document d'appel d'offres;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de retenir l'option « A » et d'octroyer le mandat à la firme « Deloitte » au montant de :

2010 :	13 900 \$
2011 :	14 400 \$
2012 :	14 900 \$

plus les taxes applicables et ce, conformément au devis de la Ville et à la soumission de « Deloitte ».

5140-170111 **VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN À MME ANNE PAQUET**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement :

- a) de vendre, à Mme Anne Paquet, une parcelle de terrain connue comme étant le lot 3 681 924 au montant de 1 800,00 \$. Les frais de notaire sont à la charge de Mme Paquet ainsi que les frais d'arpentage, s'il y a lieu;
- b) d'autoriser le maire et la greffière à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

5141-170111 **DÉROGATION MINEURE 32 RUE DU POIRIER**

Attendu que Mme Lucie Carré et M. Frédéric Ouellet, propriétaires de l'immeuble sis au 32, rue du Poirier, ont déposé une demande de dérogation mineure pour réduire la marge de recul arrière du cabanon à 0,20 mètre au lieu de 1 mètre, due à une erreur de la part de la compagnie spécialisée en fondation, soit Polissage de la Côte;

Attendu que le débord du toit se situe 0 mètre de la ligne de lot arrière;

Attendu que la construction de la remise n'a pas fait l'objet d'un permis et que les requérants affirment qu'ils croyaient que l'autorisation de construire une remise était comprise avec le permis de construction de la maison;

Attendu que suite à la construction de la maison et du cabanon, l'arpenteur-géomètre a produit un certificat de localisation et a relevé que le cabanon a été implanté à 0, 20 mètre de la ligne de lot arrière et qu'il empiète également dans la servitude en faveur d'Hydro-Québec;

Attendu que les requérants se justifient en disant qu'il s'agit d'une mauvaise communication entre eux et l'entrepreneur à qui ils avaient confié le coulage de la plateforme de béton et à qui ils lui avaient demandé que la remise soit implantée le plus près possible de la ligne de lot arrière;

Attendu que les requérants affirment avoir agi de bonne foi et croyaient que l'entrepreneur comprendrait qu'il fallait que la remise soit conforme aux normes d'implantation du règlement de zonage;

Attendu que les terrains limitrophes situés à l'arrière ne sont pas construits et qu'il existe également sur ces terrains une servitude en faveur d'Hydro-Québec sur une distance linéaire d'un mètre et demi à partir de la ligne de lot arrière;

Attendu que le toit de la remise est adossé à la ligne de lot arrière et qu'étant donné que la pente du toit est orientée vers le fonds voisin, cette situation a pour effet de causer un problème au sujet de l'écoulement des eaux, des neiges et des glaces alors que l'article 983 du Code Civil du Québec prévoit que les toits doivent être établis de manière que les eaux, les neiges et les glaces tombent sur le fonds du propriétaire;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse de la demande en regard des dispositions du Règlement sur les dérogations mineures aux dispositions des règlements de zonage et de lotissement portant le numéro 970 et qu'ils sont d'avis que dans ce cas particulier, l'application du règlement de zonage a pour effet de causer un préjudice aux requérants et que la demande n'aura pas pour résultat de nuire aux droits de propriété des propriétaires voisins dans la mesure où le propriétaire de l'immeuble coupe une partie de la corniche (débord de toit) et qu'il installe une gouttière et un support de retenu sur le toit afin d'empêcher les eaux, les neiges et les glaces de tomber sur le fonds voisin;

Attendu que la demande ne déroge pas aux objectifs du plan d'urbanisme;

Attendu que la demande ne concerne ni l'usage ni la densité d'occupation du sol;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'accorder une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 32 rue du Poirier afin de prescrire à 0,20 mètre la marge de recul arrière du cabanon au lieu de 1 mètre, telle que prescrite par l'article 5.3.3 du Règlement de zonage numéro 967, aux conditions suivantes:

- que la corniche (débord de toit) soit coupée afin de permettre l'installation d'une gouttière pour que l'ensemble de la construction soit à l'intérieur des limites de la propriété;
- que le propriétaire installe de façon permanente un support de retenu sur la façade du toit du cabanon donnant sur la ligne de lot arrière afin d'empêcher les neiges et les glaces de se verser sur le fond voisin;
- que la dérogation mineure prendra effet lorsque ces travaux correctifs auront été exécutés et ce, au plus tard le 1^{er} juillet 2011, à défaut de quoi, la dérogation mineure sera nulle et non avenue.

5142-170111 **ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT NO 1135 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 1053-1**
(Règlement relatif aux usages conditionnels)

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'adopter le projet de Règlement no 1135 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels et portant le numéro 1054-1 pour : ajouter des usages conditionnels admissibles.* »

5143-170111 **MANDAT À GROUPE GIROUX**

Attendu la présence de conduites d'aqueduc et d'égouts sur les terrains numéros 3 682 133 et 3 682 134;

Attendu qu'il y aurait lieu de procéder à une description technique et relevé topographique afin de localiser lesdites conduites;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement de mandater le Groupe Giroux afin de procéder à ladite description technique et relevé topographique des terrains connus comme étant les lots 3 682 133 et 3 682 134 situés sur la rue des Montagnards.

5144-170111 **ENTENTE MINISTÈRE DES TRANSPORTS – PLANTATION D'ARBRES**

Attendu que suite aux travaux d'élargissement du pont de la Route 138, il avait été convenu que le ministère des Transports ferait un aménagement côté sud pour embellir et servir d'écran sonore;

Attendu que le ministère des Transports se chargera des coûts d'installation, de protection pour le premier hiver et de la garantie sur 12 mois;

Attendu que l'entretien subséquent sera sous la responsabilité de la Ville;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Monsieur Pierre Renaud et résolu unanimement d'autoriser le maire, M. Michel Paré, et la greffière, Mme Johanne Gagnon à signer une entente avec le ministère des Transports.

5145-170111 **CONTRÔLE DES INSECTES PIQUEURS SAISON 2011**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de contribuer financièrement au traitement des insectes piqueurs avec GDG Environnement dont le coût est de 42 000 \$ plus taxes. La portion payable par la Ville sera de 5 000,00 \$ incluant les taxes, sur présentation de la facture.

5146-170111 **DROIT DE PASSAGE CLUB D'AUTO NEIGE LE SAPIN D'OR**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'accorder un droit de passage sur le terrain propriété de la Ville de Beupré situé sur la pointe sud-ouest du terrain de l'hôtel de Ville au Club d'Auto-Neige Le Sapin d'Or Inc., le tout conditionnellement à l'obtention des autorisations nécessaires de la part de la Régie de l'Aréna et du Groupe Lavoie pour la saison 2010-2011.

5147-170111 **MANDAT À GENIVAR – TRAVAUX BOUL. STE-ANNE**

Attendu les travaux d'infrastructure du boulevard Ste-Anne;

Attendu que la firme Genivar a été mandaté par Chemin de Fer Charlevoix pour faire l'étude des plans pour la traversée de la voie ferrée, plans préparés par la firme « BPR »;

Attendu que Genivar doit s'assurer que les plans sont conformes aux normes ferroviaires;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Pierre Renaud et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la somme de 3 000 \$ représentant les frais d'étude du dossier. Toute autre dépense devra être approuvée et autorisée au préalable par la Ville de Beupré et le ministère des Transports avec pièces justificatives.

5148-170111 **ENTRETIEN PATINOIRE - EMBAUCHE DE M. BRUNO DUCHAINE**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'embaucher M. Bruno Duchaine pour l'entretien des patinoires au tarif horaire de 12,25 \$ suivant la politique salariale, sur une base de 20 heures par semaine.

5149-170111 **SERVICE D'INITIATION À LA VIE CHRÉTIENNE** (Prêt salle)

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de prêter gratuitement la salle du Centre Communautaire le 30 janvier au Service d'initiation à la Vie Chrétienne pour la tenue d'une rencontre intergénérationnelle.

5150-170111 **ASSOCIATION DES GRANDS-PARENTS** (Prêt salle)

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de prêter gratuitement la salle du Centre Communautaire le 5 février à l'Association des Grands-Parents pour la tenue d'une activité de présentation de leur organisme.

5151-170111 **ILET BLOUIN – INSTALLATION DE NICHOURS**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'autoriser l'Association des amis du Cap Tourmente à installer des nichours pour canards arboricoles sur l'Ilet Blouin.

AVIS DE MOTION (Règlement No 1136)

Avis de motion est donné par Monsieur Michel Paré qu'il y aura présentation à une séance ultérieure d'un règlement décrétant des travaux municipaux pour la réfection des infrastructures du boulevard Sainte-Anne (remplacement complet de l'aqueduc, les égouts sanitaire et pluvial incluant les branchements de service, les excavations, les réparations de terrain et la voirie affectée par le remplacement des services. Une piste multifonctionnelle, de la signalisation, des trottoirs et des bordures sont inclus aux travaux en incluant la voirie et la réparation de terrain affecté par ces travaux. L'enfouissement des fils tels que l'électricité, la téléphonie et la câblodistribution, les nouveaux raccordements aux bâtiments sont inclus aux travaux en incluant la voirie et la réparation de terrain affecté par ces travaux) du boulevard Sainte-Anne comportant une dépense et un emprunt n'excédant pas 6 388 000 \$, remboursable en quarante (40) ans.

AVIS DE MOTION (Règlement No 1137)

Avis de motion est donné par Monsieur Serge Simard qu'il y aura présentation à une séance ultérieure d'un règlement concernant les travaux d'achèvement de la rue Industrielle incluant le pavage et l'éclairage et l'accès au fleuve comportant une dépense et un emprunt n'excédant pas 400 000 \$, remboursable en quarante (40) ans

PÉRIODE DE QUESTIONS

Cinq (5) personnes sont présentes et des questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Rapport de l'Ilet Blouin sur la flore et la faune
- Local des Amis du dimanche matin
- Travaux sur le boulevard Sainte-Anne
- Camions Rue Simard

5152-170111 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Pierre Renaud et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 21 h 10.

Michel Paré
Maire

Johanne Gagnon, greffière et
directrice générale adjointe